

À d'autres

Pierre Maenner

Plein à craquer

Le resto n'est pas ouvert depuis huit jours, c'est une enseigne qui fait son effet, la chaîne a une réputation, partout où elle s'installe le succès est immédiat. Ils y sont habitués. Mais on dirait qu'en prenant pied à Colmar, ils ont sous-estimé les capacités des Colmariens. Au bout d'une semaine, les stocks de provisions pour une bonne part sont épuisés. On demande une boisson pétillante ? Il n'y en a plus. On se rabat sur une eau gazeuse ? Il n'y en a plus non plus. On choisit le steak ? Une demi-heure passe et le couperet tombe : il n'y a plus de steak. Pendant que la soirée avance, la brasserie ne cesse pas de faire le plein. Ça se presse, ça se bouscule, c'est plein à craquer. Les gens qui partent sans avoir été servis sont remplacés avant d'être debout. Les serveuses aussi doivent être nouvelles, elles semblent n'avoir jamais servi, elles courent dans tous les sens pour dire qu'il n'y a plus de ceci, qu'il n'y a plus de cela. L'endroit pour l'heure est pittoresque, on se bidonne certes mais on reste un peu sur sa faim.

Environnement Six bornes pour véhicules électriques en octobre

Cinq nouveaux axes ont été fixés pour la mise en scène de l'Agenda 21 à Colmar.

Le maire de Colmar a présenté, hier soir, cinq projets inscrits dans le cadre de l'Agenda 21. Le premier concerne la forêt du Niederwald, située entre Houssen et Illhaeusern, à l'est de la RN 83. Cette conséquente surface de 545 hectares, d'une grande richesse et grande diversité en espèces naturelles, vient d'être classée comme « réserve biologique » par arrêté préfectoral.

« On va créer six îlots de vieillissements », a précisé Gilbert Meyer, c'est-à-dire des zones où est privilégiée la croissance des vieux arbres de gros diamètres, dont un chêne de quelque 180 ans de 2 m de diamètre... Déterminer ces îlots va prendre un an, voire un an et demi.

D'autres actions seront étudiées avec l'ONF, comme l'éradication de la Rénouée du Japon, une espèce invasive ou la création d'îlots de sénescence où le peuplement est abandonné à sa libre évolution et où les arbres ne sont plus exploités. Ce dernier point va entraîner une perte financière de 1 500 € par an (la vente du bois aux particuliers) qui sera compensée partiellement par l'État.



Des packs contenant notamment des économiseurs d'eau évier seront distribués aux Colmariens. Archives Denis Sollier

« Cela va coûter de l'argent, mais il faut savoir ce qu'on veut », a sobriement commenté le maire.

115 000 €

Le deuxième point concerne la création de six bornes pour les véhicules électriques dans des parkings de la ville (Rapp, Mairie, Lacarre, Saint-Josse et Capitaine-Dreyfus). L'installation coûtera environ 115 000 €; elle devrait être réalisée en octobre prochain.

Colmar s'est associé à un projet transfrontalier les régions Alsace et Moselle, ainsi que le Bade-Wurtemberg « pour unifier les prises », précise Gilbert Meyer. L'usager abonné disposera d'une

carte pour s'identifier. Explications du maire : « La Ville et les sociétés d'économie mixte disposent de 72 véhicules propres sur 108 ; le transport urbain se fait à 80 % de cette manière... Mais il faut aussi permettre aux particuliers de faire ce choix et donc de leur permettre de recharger leurs batteries ».

Récompenser les particuliers

La Ville va, par ailleurs, créer des trophées de l'énergie pour récompenser des particuliers ayant entrepris des travaux de rénovations énergétiques et d'utilisation d'énergie renouvelables, entre le 31 mai 2011 et le 1er juillet 2013.

On peut encore candidater jusqu'au 1er juillet (0800.74.68.68). Trois prix sont proposés : 1 000 € pour « l'efficacité énergétique » dans l'isolation des bâtiments ; 2 000 € pour le meilleur projet « énergie renouvelables » ; 3 000 € pour le meilleur projet mariant les deux critères précédents.

Le quatrième point s'inscrit dans la semaine européenne de l'énergie durable. Colmar organisera une journée de sensibilisation le 27 juin avec présentation de véhicules électriques ; possibilité d'essayer chez Renault ; test de conduite sur un simulateur pour le personnel de la Ville et de la CAC ; et communication sur les futures bornes de rechargement.

Enfin, la Ville, la Colmarienne du logement, Colmar habitat, Vialis, la SCCU et la Colmarienne des eaux ont signé une convention pour lancer une opération de sensibilisation aux bonnes pratiques pour réduire ses dépenses énergétiques. Pour ce faire, plus de 1 000 packs « économies d'énergie » vont être distribués, à partir de l'automne, par l'intermédiaire des partenaires. Ces packs contiennent notamment des économiseurs d'eau évier, lavabo et douche ; un sablier douche ; un thermomètre réfrigérateur, etc. Coût de l'opération : 40 000 €.

A.W.

Faits divers

Voiture incendiée, appel à témoins

Les gendarmes lancent un appel à témoins suite à l'incendie d'une Alfa Romeo, sur une aire de repos, le long de la RD 4, peu avant Bennwihr-gare. Vers 7 h 30, le véhicule a été incendié. Les gendarmes sont à la recherche d'un véhicule blanc, de petit gabarit, qui circulait de Houssen, au niveau du magasin Mondial Tissus, en direction de Sigolseheim, avec à son bord deux personnes, entre 7 h 15 et 7 h 30. Les personnes ayant vu ce véhicule sont priées de contacter la gendarmerie au 03.89.47.10.37.

Traumatisme crânien pour le piéton renversé

Un piéton qui traversait la route de Strasbourg à Colmar a été renversé par une voiture, mercredi, vers 21 h 25. L'automobiliste, un Colmarien de 76 ans, n'aurait pas vu le piéton. Le septuagénaire rentrerait d'un repas chez des amis, où il avait consommé de l'alcool. Il avait un taux de 1,52 gramme par litre de sang. Souffrant d'un traumatisme crânien, le piéton, un Colmarien de 51 ans, a été conduit à l'hôpital. Il fait l'objet de 30 jours d'incapacité totale de travail.

Cambriolage au golf

Un local technique du golf d'Amerschwihir a été cambriolé, apparemment dans la nuit de mercredi à jeudi. Les faits ont été découverts hier, vers 10 h. Six bidons d'essence, une tronçonneuse et un groupe électrogène ont été dérobés.

VOITURE CONTRE SCOOTER. Un accident impliquant deux voitures s'est produit hier, vers 14 h 25, rue de la Semm à Colmar. Un homme de 24 ans a été transporté à l'hôpital par les pompiers.

SCOOTER VOLÉ. Un scooter a été volé hier, avant 8 h, dans un garage, rue des Roses à Ingersheim. Une plainte a été déposée.

Amicales

Classe 1946-1966

Le comité de l'amicale de la classe 1946-1966 de Colmar et environs rappelle à ses membres et sympathisants qu'un repas « Asperges d'Alsace » aura lieu dimanche 12 mai à midi près d'un étang de la région rhénane. Renseignements et inscriptions auprès de la secrétaire Jeannine au 03.89.27.41.09 avant le 4 mai. Par ailleurs, il reste quelques places pour le voyage en Sicile début septembre 2014. Renseignements et inscriptions auprès d'Henri au 03.89.79.20.48. Les natis de 1946, non-membres de l'amicale, sont les bienvenus.

Commerce

Marchés

Marché couvert : de 8 h à 19 h. **Place de l'Ancienne-Douane :** marché aux puces, 1^{er} et 3^e vendredis. **Place des Dominicains :** marché de la brocante, vendredi.

L'équipe

L'ALSACE COLMAR

1 route de Rouffach
68002 Colmar Cedex.
Tél. : 09.69.32.80.31*
Fax : 03.89.29.05.43.
Fax rédaction : 03.89.23.93.78.
Site internet : www.lalsace.fr
E-mail : alsredactioncol@lalsace.fr

Service relations lecteurs :
09.69.32.80.31*

Publicité : 03.89.20.77.78.

Agence : lundi, mardi, mercredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 ; jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

Chef d'agence : Claude Mislin.

Adjoint : Pierre Maenner.

Responsables desk : Estelle Bloch, Anne Suply.

Journalistes : Pascale Braxmaier, Hubert Himburg (sports), Nicole Jaeg-Layer, Hervé Kielwasser, Thibaut Lemoine, Thierry Martel, Vanessa Meyer-Wirckel, Jean-Frédéric Surdey, Clément Tonnot, Anne Vouaux, Annick Woehl.

Secrétaires : Muriel Meyer, Jennifer Polednik.

(* Appel non surtaxé.)

État civil

Décès

Le 27 avril : Lucien Behra, né le 10 mars 1951, ouvrier agricole en retraite, Horbourg-Wihr ; Joséphine Gaba, née Juncker le 9 mai 1933, ouvrière en retraite, Ensisheim.

Le 28 : Christophe, Bernard Burion, né le 29 avril 1965, chauffeur routier, Marckolsheim ; Jean, Louis Hirsinger, né le 5 août 1920, employé en retraite, Colmar ; Henri, Jean Rohmer, né le 31 mars 1945, agent d'entretien en retraite, Bergheim ; Paul Rudolf, né le 8 mars 1924, directeur financier en retraite, Horbourg-Wihr ; Lucie Braesch, née Spenlé le 17 mai 1926, employée de bureau en retraite, Wintzenheim annexe Logelbach ; Marcel, Christian Noll, né le 15 décembre 1958, agent de restauration, Katzenthal.

Le 29 : Fanny Gorsy, née Brunner le 23 février 1922, Colmar.

Naissances

Le 27 avril : Andrijana Halilovic ; Marie Monique Donzel ; Lenny Jézéquel ; Arthur Jean Pascal Montreuil ; Léon Schrameck Odet.

Le 28 : Eris Zeqiraj ; Valentin Jean-Luc Patrick Bosc.

Le 29 : Nolann Jean-Paul Philippe Schmidt ; Lucas Siegwald.

Le 30 : Maéline Marie Louise Spenlé.

Mariages

Le 30 avril : Renaud Bouzouada et Aurélie Françoise Hoffarth ; Cyrille Robert Fessard et Manuela Porchela.

Permanence

Lutte contre le bruit

L'association de lutte contre le bruit et environnement (ALCB/E) tient sa permanence mensuelle le vendredi 3 mai à la Maison des associations, 6 route d'Ingersheim, bâtiment C, bureau 3, rez-de-chaussée, à Colmar.

Les personnes peuvent adresser leurs courriers à ALCB/E - BP 70027 - 68272 Wittenheim cedex.

Permanence téléphonique : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14 h à 17 h 30 au 03.89.43.06.10 (Tél/Fax) ou 07.70.74.94.22.

Justice « Ce n'est pas du tout ce que je voulais pour lui »

Le 17 mai 2011, à Holtzwihr, une mère avait fait avaler à son fils 14 somnifères, avant de le conduire aux urgences. Elle a été jugée hier.

Pour avoir fait avaler à son fils de 10 ans de nombreux comprimés de somnifères avant de l'emmener aux urgences (notre édition du 1er juin 2011), une femme de 49 ans aurait pu être renvoyée devant la cour d'assises pour tentative d'empoisonnement. La justice a décidé de requalifier les faits en administration de substance nocive, d'où son jugement hier par le tribunal correctionnel. L'enquête a notamment permis de déterminer que « le risque de décès, même en cas de surdosage, est

considéré comme inexistant ».

Infirmière de profession, la prévenue a élevé son enfant toute seule, avec l'aide de ses parents. Très agressif dès la maternelle, le garçon a dû mal à s'intégrer. En 2011, il est scolarisé à l'Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique de La Forge. Les parents de la prévenue se plaignent à plusieurs reprises du comportement de leur petit-fils. « J'avais toujours le mauvais rôle », explique la quadragénaire, qui doit jouer au « gendarme ». Le 17 mai, elle décide d'en « finir », mais comme elle ne veut pas « laisser son enfant seul », elle décide de « l'emmener avec (elle) ». D'où les somnifères.

Prise de remords, elle le fait vomir et l'emmène aux urgences. « Ce n'est pas du tout ce que je voulais pour lui », lâche-t-elle en fin d'audience. Jamais condamnée, la quadragénaire est décrite par ses proches comme « quelqu'un de discret, de volontaire, de généreux, de travailleur, etc. »

Elle a dit

« Malgré son caractère, je l'aime. Il restera toujours mon fils ».

La prévenue

Thierry Martel

Condamnés pour tentative de vol à la CPAM

Deux jeunes hommes de 18 ans ont été jugés hier au tribunal correctionnel de Colmar, pour tentative de vol de la caisse primaire d'assurance-maladie (CPAM) de Colmar et dégradation des locaux. Suite à un accident de voiture, Mustafa Aycicek et un ami ont décidé de cambrioler la CPAM de Colmar dans le but de rembourser les réparations de la voiture. Ce serait Mustafa qui, à l'aide d'un pied-de-biche, aurait cassé la porte de la CPAM, tandis que le second faisait le guet.

Les deux garçons étaient également jugés pour d'autres préventions, recel de chèque volé pour Mustafa Aycicek et abus de confiance pour son ami.

Le procureur a requis cinq mois de prison ferme pour Mustafa Aycicek et cinq mois avec sursis pour le second. Le tribunal a condamné le premier à dix mois de prison ferme, tout en le relaxant pour l'affaire de recel, estimant que si « le prévenu savait que le chèque était volé, il ne l'aurait pas mis sur son compte » comme l'a expliqué son avocat. Le second, lui, échappe à la prison ferme et écope de cinq mois avec sursis. La présidente l'a cependant mis en garde en lui disant qu'il était « temps d'arrêter ».

Le procès de la vente au déballage

Un homme de 42 ans a été condamné hier par le tribunal correctionnel à 6 000 € d'amende pour vente au déballage sans autorisation et opposition au contrôle des douanes. Le 7 mars 2012, le quadragénaire avait sollicité une autorisation auprès de la mairie de Colmar afin d'organiser une vente au déballage dans un hôtel le 14 mars. La municipalité a refusé. Malgré tout, les douanes ont décidé de se rendre dans ledit hôtel le 14 mars. Et la vente au déballage avait bien lieu. Les agents douaniers ont voulu procéder au contrôle de la marchandise, mais le vendeur s'y est opposé. Hier, à l'audience, le quadragénaire était absent. Mais des représentants des douanes étaient présents. Selon l'un d'eux, « il y a de très nombreuses dérives au code de la consommation lors de ces ventes au déballage ». Ainsi, les vendeurs se feraient des marges très importantes, de l'ordre de 14 à 15 %.

Vite lu

Le port du Canal conserve son pavillon bleu

Le port du Canal à Colmar figure à nouveau parmi les 92 ports de plaisance français auxquels l'Office français de la fondation pour l'éducation à l'environnement en Europe a attribué cette année le label « Pavillon Bleu » 2013. Ce label que le port du Canal détient depuis 2005, récompense les efforts réalisés par les collectivités locales ou les gestionnaires de port de plaisance en matière de protection de l'environnement.

Il est attribué en partenariat avec Eco-Emballages, qui se mobilise pour sensibiliser au geste de tri dans les sites touristiques. La présence d'un dispositif de collecte efficace fait parti des critères impératifs d'obtention du label, de même que la sensibilisation au tri.

Les Terrasses de Thannenkirch : une décision début juin

Le dossier de l'ancienne clinique Sainte-Anne de Thannenkirch qui doit être réaménagée en « Terrasses du Haut-Koenigsbourg », résidence pour seniors de 54 appartements et le serait sans doute déjà si un voisin hôtelier-restaurateur ne s'opposait au projet (L'Alsace du 7 mars), a été évoqué en audience mardi au tribunal administratif de Strasbourg suite à l'action intentée par l'opposant.

Le rapporteur public a demandé l'annulation partielle du permis de construire, les Bâtiments de France n'ayant pas été consultés sur la démolition de verrières.

Le jugement a été mis en délibéré, il doit être rendu le 4 juin.